

Image not found or type unknown



LOCATION Zone ANRU TVA 7% + PTZ

Par **Solenne89**, le **30/05/2019** à **16:02**

Bonjour, rnrnj'ai acheté mon appartement en VEFA en 2013 et la livraison a eu lieu en avril 2014.rnJ'ai effectué un prêt en différé jusqu'à la livraison du bien.rnJ'habite dans mon logement depuis 5 ans.rnJ'aimerais louer mon appartement. rnQue dois-je faire pour réguler la clause de mon PTZ rachat de crédit/renégociation ?! Ptz acquis avant 2016.rnEst-ce que la révision de loi du 1er janvier 2014 sur les TVA et les clauses me concernent car la livraison a eu lieu après cette loi ?!rnLe pacs débloquerait-il cette clause d'obligation de remboursement sur la tva réduite en zone ANRU ?!rnSerai-je soumise au plafond de ressources et de loyer pour la location ?!rnIl y a-t-il un organisme spécialisé pour me guider ?!rnBeaucoup de questions sans réponses... rnrnPar avance merci pour vos réponses.